

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Démographie historique et actes notariés, l'exemple des artistes parisiens du XVIIe siècle

Journal de la société statistique de Paris, tome 121, n° 1 (1980), p. 46-53

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1980__121_1_46_0

© Société de statistique de Paris, 1980, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE ET ACTES NOTARIÉS L'EXEMPLE DES ARTISTES PARISIENS DU XVII^e SIÈCLE

Jean-Paul POISSON

Les archives des notaires contiennent de nombreux renseignements utilisables par les démographes, notamment dans les contrats de mariage et les inventaires. Sur l'exemple des artistes parisiens au début et à la fin du XVII^e siècle, l'auteur expose une méthode d'étude et en présente les premiers résultats, notamment quant aux durées des mariages, à la mortalité selon les sexes et à la descendance.

The archives of notaries contain various information that could be used by demographers, especially in the marriage contracts and inventories. Following the example of the Parisian artists in the early and late XVIIth century, the author exposes a study method and shows the first results, especially concerning marriage duration, mortality by sex and descendants.

Die Archive der Notare enthalten eine Unmenge von Unterlagen, die für die Demographen von Interesse sind; besonders in den Eheverträgen und den Bestandsaufnahmen. Anhand des Beispiels der pariser Künstler zu Beginn und am Ende des XVII. Jahrhunderts entwickelt der Verfasser eine Studienmethode und gibt davon die ersten Resultate hinsichtlich der Dauer der Ehen; die Sterblichkeit nach dem Geschlecht und die Zahl der Nachkommen.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler dans ce Journal et ailleurs ⁽¹⁾ l'intérêt que présenterait l'utilisation des actes notariés en démographie, pour permettre de compléter les données des registres paroissiaux et d'état civil ainsi que pour y suppléer lorsque ces registres sont inexistantes ou détruits. Cet intérêt est patent particulièrement pour Paris dont les registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1871 ont été détruits pendant la Commune. Les procédures d'utilisation des actes notariés en démographie permettant des études généralisées et comparables comme les ont permises pour les pièces d'état civil celles mises au point par notre collègue Louis Henry n'ont pas encore été élaborées; il est vrai qu'il s'agit d'un travail délicat, les actes notariés étant beaucoup plus variés, complexes et évolutifs que ceux d'état civil. Nos travaux sur les artistes parisiens des xvii^e et xviii^e siècles ⁽²⁾ nous ont amené à nous pencher sur ce problème et à apporter, avec quelques résultats, notre contribution par ces exemples d'utilisation à la méthodologie de l'application de l'analyse statistique des actes notariés à la démographie historique.

1. Cf. notamment notre article « Histoire des populations et actes notariés », in « Annales de démographie historique », année 1974.

2. Voir en particulier notre Communication au 102^e Congrès National des Sociétés savantes (Limoges, avril 1977), parue en 1978 dans ce Journal sous le titre « L'insertion des artistes parisiens dans la société globale d'après les actes notariés » et notre Exposé de décembre 1977 à l'Institut d'histoire de l'Europe moderne de l'Université de Paris-Sorbonne. « Pour une étude sociale des milieux artistiques : Les artistes parisiens de la première moitié du xvii^e siècle », à paraître dans les « Mémoires de la Fédération des sociétés historiques de Paris et de l'Île de France » (et non dans le « Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français » comme il avait été annoncé originellement). On voudra bien se reporter à ces études pour situer les données démographiques des groupes examinés dans leur environnement sociologique et économique.

La méthode utilisée consiste pour l'essentiel à examiner pour la période étudiée les actes consécutifs aux décès (inventaires, certificats et actes de notoriété, partages, redditions de comptes d'exécution testamentaire, etc.) et si possible les autres actes pouvant également contenir des renseignements utiles (procurations, transactions, ventes, etc.); les actes successoraux mentionnent les héritiers du défunt, en précisant ceux qui sont majeurs (majorité à 25 ans sous l'Ancien régime) et les sexes; pour les mineurs l'âge est souvent donné dans les inventaires. Ceux-ci, la plupart du temps faits dans les jours qui suivent la mort, mentionnent la profession, l'état et l'adresse du défunt ainsi que généralement la date du décès ⁽¹⁾ de même que la référence du contrat de mariage des époux permettant de connaître la durée du mariage; les uns ou les autres de ces actes permettent le plus souvent de connaître s'il s'agit d'un remariage et de savoir quels sont les enfants issus de l'une et de l'autre union. Naturellement une bonne connaissance du donné historique hic et nunc est nécessaire pour interpréter utilement ces données, dont la pleine utilisation n'est guère possible qu'à partir des dernières décennies du xvii^e siècle, bien que des résultats non négligeables puissent être attendus de la recherche dans les périodes plus anciennes. Par exemple il y a lieu de savoir que les religieux et religieuses réguliers peuvent ne pas apparaître dans les inventaires, ayant abandonné leurs droits successoraux lors de leur profession; dans ces cas, l'abandon étant la contrepartie de la constitution de dot religieuse ou de rente à l'Ordre, il convient d'examiner également les actes d'ingression dans les Ordres religieux pour réintégrer les héritiers (et surtout les héritières) qui pourraient manquer à l'inventaire. Les chercheurs bien préparés trouveront rapidement les difficultés à éviter en attendant peut-être que des manuels comme ceux actuel d'étude des actes d'état civil viennent les en informer.

Nous avons appliqué à titre d'exemple ces principes d'une part à l'étude de la démographie des artistes parisiens dont M^{lle} Rambaud a publié tous les actes les concernant passés de 1700 à 1750 dans 18 Offices notariaux parisiens (voir référence sous la deuxième note infrapaginale), d'autre part à celle des artistes dont M^{lle} Fleury a publié tous les actes subsistant les concernant passés de 1600 à 1650 dans dix offices notariaux parisiens (voir même note), le recours à ces publications nous dispensant du travail préparatoire de recherche dans les minutiers ⁽²⁾. Signalons dès à présent qu'il ne faudra pas comparer terme à terme les résultats de ces deux études; les données sur la première moitié du xvii^e siècle sont en effet beaucoup plus abondantes et la technique notariale de meilleure qualité qu'un siècle plus tôt; les renseignements sont donc plus détaillés; en outre, en raison du nombre des artistes figurant dans les minutiers étudiés, M^{lle} Rambaud a été amenée à ne publier presque exclusivement que les données afférentes aux artistes déjà connus par les dictionnaires d'artistes ou par leurs œuvres, qui constituent donc une manière d'élite professionnelle dont le comportement socio-culturel en général et démographique en particulier n'est pas nécessairement le même que celui de l'ensemble de la profession; par contre M^{lle} Fleury a publié les actes afférents à tous ceux qui se déclaraient artistes dans lesdits actes, comprenant donc avec les artistes connus les sculpteurs encore à peine sortis du rang des tailleurs de pierres ornementales ou les architectes n'étant que des maçons sortis du rang (rappelons que les artistes mentionnés dans ces ouvrages sont les peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, médailleurs et architectes). Le caractère plus fruste et plus lacunaire du donné

1. Ce qui, signalons-le ici, permet une étude de la mortalité saisonnière en fonction notamment des sexes, situations sociales, âges relatifs, domiciles, etc.

2. D'autres données, concernant les musiciens et les littérateurs notamment, ont aussi été publiées, qui devraient permettre d'étendre facilement l'enquête. La généralisation de telles études exigera bien entendu le dépouillement des actes eux-mêmes de l'ensemble du minutier pour la période et le lieu examinés, dépouillement que facilitent souvent les répertoires récapitulatifs.

notarial dans la première période ne permet pas l'emploi avec la même rigueur des méthodes utilisées pour la deuxième. En ce qui concerne les périodes couvertes, compte tenu des durées de mariage et de procréation des enfants ainsi que de la période de formation de leurs parents, on peut considérer que les actes successoraux étudiés de 1700 à 1750 se rapportent approximativement aux comportements démographiques qui étaient ceux de la période 1675-1720, c'est-à-dire ceux de la fin du xvii^e siècle (qu'on fait généralement se terminer, rappelons-le, en 1715, année de la mort de Louis XIV). Par contre les données publiées par M^{lle} Fleury se rapportent essentiellement au comportement du premier quart du xvii^e siècle car, les archives notariales étant extrêmement lacunaires pour ce premier quart du siècle, les actes successoraux étudiés (avec leur effet rétroactif signalé ci-dessus) l'ont été pour plus des 3/4 dans les années 1625-1650. S'agissant d'exemples introductifs, cette non-comparabilité terme à terme des échantillons des deux périodes, qu'il faut cependant conserver en l'esprit, ne semble pas gênante.

I — FIN DU XVII^e SIÈCLE

Nous étudierons successivement dans les actes publiés par M^{lle} Rambaud la démographie des architectes, puis celle des sculpteurs et médailleurs, enfin celle des peintres, dessinateurs et graveurs.

• Architectes :

32 actes nous renseignent sur la situation matrimoniale des architectes décédés (ce sont essentiellement les inventaires et déclarations de notoriété après décès, accessoirement des actes divers tels que partage, compte rendu d'exécution testamentaire, vente, transaction, procuration) et sur leur descendance ou nous fournissent l'une de ces données seulement. 4 d'entre eux n'étaient pas mariés et n'avaient pas de descendants. La durée de 8 premiers mariages est indiquée; la durée minimale de 8 autres peut être déterminée par l'âge des enfants et le nombre de majeurs de plus de 25 ans. Le premier conjoint décédé est connu dans 25 cas : dans 15 l'union est rompue par la mort du mari, dans 10 par celle de la femme. Il y a 4 remariages, de durée connue pour 3 d'entre eux (moyenne : 35 ans), celle du quatrième étant d'au moins 27 ans. La durée moyenne des 8 premiers mariages de temps connu est de 29 ans (médiane : 31 ans); pour les 8 autres la durée moyenne des unions ne peut être inférieure à 24 ans 1/2 (elles s'étagent entre 20 et 30 ans au moins). Aucun des mariages de durée connue ou déterminable n'a eu une durée inférieure à 20 ans (sauf un seul, ayant duré 13 ans, rompu par la mort du mari). Pour le milieu étudié au moins se trouve ainsi contournée l'opinion usuelle sur la faible durée des unions matrimoniales dans la démographie d'ancien type comme sur la grande proportion de décès de jeunes femmes en couches ⁽¹⁾.

Sur la descendance au décès, ces documents nous révèlent que les 32 architectes connus ont laissé 87 enfants vivants (ou représentés par un ou plusieurs descendants lors du décès de leur auteur), soit 2,72 pour chacun; comme 7 (3 mariés, 4 non-mariés) n'ont pas eu de descendants, cela fait 3,48 enfants subsistant au décès de chacun des 25 architectes

1. Il pourrait nous être opposé à cet égard l'hypothèse que des décès de jeunes primipares dont l'enfant n'aurait pas survécu auraient pu ne pas avoir laissé de traces dans les minutes. Cela ne nous paraît être possible que tout à fait exceptionnellement. Même si leur décès n'avait donné lieu à aucun règlement successoral, leur contrat de mariage, de pratique générale à l'époque, existerait; or on n'en retrouve aucun dans l'échantillon étudié qui puisse révéler une telle possibilité.

féconds. Observons sous l'angle des durées d'unions fécondes que les 8 premiers mariages de durée connue ont laissé 27 enfants vivants ou représentés pour 232 années matrimoniales (3,37 par couple), représentant 1,16 enfant par 10 ans de mariage, et que les 8 premières unions dont la durée minimale est déterminable ont laissé 17 enfants vivants ou représentés pour au moins 196 années matrimoniales (2,13 par couple), représentant un maximum de 0,9 enfant par 10 années de mariage. De leurs uniques ou premiers mariages les 25 architectes féconds ont eu 75 enfants survivants, soit 3 par couple; les enfants uniques sont fréquents, les familles nombreuses rares : 8 à 1 enfant survivant, 3 à 2, 4 à 3, 4 à 5, 1 à 6 et 1 à 7 enfants (rappelons qu'il y a 3 mariages sans enfants). Même en tenant compte d'une mortalité infantile et adolescente élevée et de la stérilité physiologique, ces résultats laissent pressentir un contrôle volontaire des naissances, compte tenu de la longue durée des mariages (grand nombre des enfants uniques; existence dans certains cas de longs intervalles entre les aînés et le dernier qui font penser à une défaillance contraceptive pour celui-ci : par exemple mariage d'une durée de 25 ans laissant 3 enfants de 24, 23 et 6 ans). Il y a 48 garçons (1,5 par architecte) pour 39 filles (1,22 par défunt).

• Sculpteurs et médailleurs :

40 actes nous renseignent sur la situation matrimoniale des sculpteurs et médailleurs décédés et sur leur descendance ou nous fournissent l'une de ces données. 2 étaient célibataires sans enfants. La durée de 15 premiers mariages est connue; celle minimale de 10 autres peut être déterminée par l'âge des enfants et le nombre des majeurs. Le premier décédé est connu dans 33 cas : dans 25 l'union est rompue par la mort du mari, dans 8 par celle de la femme. Il y a eu 3 remariages (seule la durée d'un d'entre eux, resté sans descendance, est connue; elle est de 24 ans). La durée moyenne des 15 premiers mariages connus avec précision est de 24 ans 1/2 (durée médiane : 23 ans; les 2 minimas sont 12 et 18 ans; les maxima 38 et 40 ans); les deux plus courts (les seuls en dessous de 20 ans), respectivement de 12 et 18 ans, ont été rompus par le décès du mari. Pour les 10 autres la durée moyenne des unions ne pouvait être inférieure à 23 ans 1/2. Ces constatations là également vont à l'encontre de l'opinion usuelle tant sur la faible durée des unions que sur la grande mortalité des jeunes mères.

40 sculpteurs et médailleurs ont laissé 102 enfants vivants ou représentés, soit 2,55 pour chacun; comme 9 (2 célibataires, 6 ménages, 1 sans indication) n'ont pas eu de descendance, cela fait 3,29 enfants subsistant au décès de chacun des 31 artistes féconds. Sous l'angle des durées des mariages féconds, notons que les 15 premières unions de durée connue ont laissé 39 enfants pour 367 années matrimoniales (2,6 par couple), représentant 1,06 par 10 ans de mariage; les 10 premières unions dont la durée minimale est déterminable ont laissé 31 enfants pour au moins 234 années matrimoniales (3,10 par couple) représentant un maximum de 1,32 enfant par dix années de mariage⁽¹⁾. De leurs uniques ou premiers mariages ces artistes ont eu 99 enfants survivants, soit 3,19 par couple (inféconds non compris); ils se répartissent comme suit : 4 ont 1 enfant survivant, 9 en ont 2, 7 en ont 3, 4 en ont 4, 3 en ont 5, 3 en ont 6, 1 en a 7; on remarque ici aussi des cas de discontinuité des âges d'enfants (par ex. 23, 10 et 1 an). On peut tirer de ces diverses données les mêmes conclusions que pour les architectes. Il y a eu 56 garçons chez 40 artistes (1,4 par défunt) pour 46 filles (1,15 par défunt). Cette masculinité encore positive a un âge déjà mûr en moyenne puisqu'on

1. Un mariage avait été contracté depuis 9 ans lors du décès du mari; 3 des 4 enfants étaient nés avant (le plus âgé avait 17 ans); nous avons considéré que le mariage avait duré au moins 18 années. C'est le seul cas de naissance avant mariage rencontré dans notre étude sur ce demi-siècle.

se place au décès de l'un des géniteurs, qui confirme celle constatée chez les architectes, mériterait d'être analysée; en effet elle semble permettre de reculer l'étude du problème de plusieurs siècles (actuellement l'équilibre entre les sexes est rétabli vers 48 ans, l'excédent masculin initial ayant été à cet âge progressivement résorbé notamment par l'effet des accidents, des guerres du type de celle d'Algérie et de l'alcoolisation; l'équilibre pourrait avoir été atteint plus tardivement dans le passé, au moins dans le milieu étudié dans cet article par l'absence ou la faiblesse de ces trois causes et peut-être, même si c'est à un faible degré, semble-t-il d'après ce travail, par une certaine mortalité maternelle).

• Peintres, dessinateurs et graveurs :

Nous avons déjà fourni des données démographiques sur ce groupe sociologique dans notre article de ce Journal mentionné sous la deuxième note infrapaginale. On y relève les durées d'union de 24 artistes ⁽¹⁾, dont 9 ont été rompues par la mort du mari et 15 par celle de l'épouse. La durée moyenne de ces unions est de 23 ans 1/2 (médiane : 28 ans; après éviction de 3 mariages rompus moins de 5 ans après la célébration par le décès prématuré de l'épouse, la moyenne des durées passe à 26 ans 1/2 et la médiane à 30 ans). Les 38 peintres, dessinateurs et graveurs recensables à cet égard ont laissé au total à leur décès 91 enfants, soit 2,4 pour chacun; comme 14 n'ont pas eu de descendants, cela fait 3,8 enfants subsistant au décès de chacun des 24 artistes féconds ⁽²⁾. Les garçons sont au nombre de 53 (1,4 par artiste) et les filles de 38 (1 seulement). Ces données corroborent celles exposées plus haut.

Ainsi pour le tournant des années 1700-1725 nos conclusions concordent chez les diverses catégories d'artistes étudiées. Celles-ci assurent à peu près leur remplacement; il subsiste en effet environ 2,50 enfants lors des décès d'artistes, inféconds compris (2,55 chez les sculpteurs et médailleurs; 2,72 chez les architectes; 2,4 chez les peintres, graveurs et dessinateurs; les échantillons sont trop faibles pour permettre d'étudier valablement des différences éventuelles entre ces catégories), mais il ne faut pas oublier qu'une partie des enfants subsistant lors du décès d'un de leurs auteurs, et bien que nous ayons vu que ce décès n'était que rarement précoce, pourront eux-mêmes décéder avant l'âge de la reproduction. Il existe une masculinité positive qui oblige les professions artistiques à prendre plus de filles à la société globale par les unions matrimoniales qu'à lui donner de garçons. Les durées des mariages sont longues (médiane des unions dont la durée est connue avec précision : 23 ans chez les sculpteurs et médailleurs; 28 ans chez les peintres, dessinateurs et graveurs; 31 ans chez les architectes). Les unions ne sont pas plus fréquemment dissoutes par le décès de la femme que par celui du mari (33 prédécès féminins contre 34 prédécès masculins pour l'ensemble des catégories étudiées), ce qui même en tenant compte de la différence d'âge entre époux montre que l'on surestime habituellement la mortalité maternelle lors des accouchements dans la démographie ancienne; d'ailleurs les ruptures d'union dans les premières années de celle-ci sont rares. Les longues périodes stériles ou les très grandes discontinuités entre les naissances des enfants subsistants lors de la rupture d'union semblent rendre dans de nombreux cas insuffisante l'explication par une forte mortalité infantile et font estimer probable que dans cette élite professionnelle, plus sortie de la tradition que la société globale par sa fréquentation des étrangers ou même ses voyages hors

1. Pour un 25^e mariage les documents permettent seulement de dire que l'union a duré plus de 28 ans et moins de 53 ans.

2. Sauf évidemment l'effet de la reproduction illégitime des artistes qui ne semble avoir été que marginale, comme d'ailleurs dans la société globale à l'époque; nos documents n'en révèlent pas pour les peintres, graveurs et dessinateurs. Notons par ailleurs qu'un inventaire montre qu'une femme était enceinte lors du décès de son mari (déclaration obligatoire en vue de la nomination d'un « curateur au ventre »).

de France, s'est déjà faite jour une certaine pratique de la restriction des naissances; l'étude des autres élites au moyen des inventaires d'actes déjà publiés et surtout celle qui s'impose de tous les actes successoraux d'une année donnée à Paris (en 1751 par exemple puisque pour cette année-là nous disposons dès à présent du fichier informatique de l'ensemble des actes notariés passés en minute à Paris) permettront de mesurer la réalité et l'importance des différences dans l'état matrimonial et démographique des groupes qui viennent d'être examinés avec les autres groupes sociaux ⁽¹⁾.

II — ÉPOQUE LOUIS XIII

Pour cette période, en raison des lacunes que nous avons signalées plus haut dans la conservation des actes et d'une moindre élaboration de la technique des notaires, les applications démographiques de la statistique notariale sont plus difficiles. Les inventaires après décès des artistes, de leurs épouses et de leurs veuves sont en effet relativement peu nombreux (48 en regard de 122 contrats de mariage suivis d'unions); il semble que lorsque la situation familiale et financière était saine et les enfants tous majeurs, c'est-à-dire dans les cas où précisément la descendance était complète, l'inventaire était souvent évité. Il apparaît d'autre part que la pratique notariale n'était pas encore très rigoureuse en cette première moitié du xvii^e siècle pour ce qui concerne les réquisitions et comparutions aux inventaires nécessaires en cas d'existence d'enfants mineurs; les indications d'état civil étaient loin d'être parfaites : dans certains cas aucune indication ne figure sur la descendance, pour 2 mariages on mentionne l'existence d'enfants mineurs sans autre précision, dans un cas au moins seuls les mineurs ont été mentionnés alors qu'il semble y avoir eu des majeurs. Cependant les actes postérieurs à l'inventaire (partages, ventes, redditions de comptes, etc.) permettent de contourner en partie ces obstacles.

Le rapprochement des dates du contrat de mariage et de l'inventaire après décès permet de connaître les durées des unions d'artistes dans 31 cas, dont 24 premiers mariages et 7 remariages. La durée moyenne des premiers mariages est de 14 ans et 9 mois; la durée médiane est un peu supérieure à 13 ans; l'écart interquartile est de 14 ans (de 7 à 21 ans). La durée moyenne des remariages est de 6 ans et 5 mois. En tenant compte des unions dont on ne connaît pas la durée le nombre des premiers mariages est de 37, dont 23 ont été dissous par le décès du mari et 14 par celui de la femme; la durée moyenne des unions pour les 13 mariages où elle est connue parmi ceux dissous par le décès du mari est un peu supérieure à 10 ans; cette moyenne est de 20 ans et 4 mois pour les dix mariages dont la durée est connue parmi ceux qui ont été dissous par le décès de la femme; 4 maris sont décédés dans les trois premières années du mariage; aucun décès d'épouse n'intervient dans les sept premières années d'union; les remariages ont été dissous à raison de 4 par décès du mari et 3 par décès de la femme. Bien qu'il semble que les inventaires nous renseignent surtout sur les unions dissoutes prématurément, on voit que même pour celles-ci leur durée moyenne approche néanmoins de 15 ans et qu'en outre elles ne sont pas dues essentiellement à des

1. Dans l'ouvrage de M^{lle} Rambaud sont également analysés les actes passés par les musiciens dans dix Offices notariaux parisiens en 1700-1750. Malgré la modicité de cet échantillon on peut signaler que son analyse démographique concorde avec celles qui précèdent : les données sont fournies sur 9 artistes (dont un non-marié); ils ont donné le jour à 23 enfants subsistant lors de leur décès, dont 13 garçons et 10 filles, soit 2,55 enfants par musicien (et 3,30 pour chacun des 7 mariages féconds), ce qui correspond à 1,44 garçons et 1,11 filles par musicien; 8 unions ont été rompues par le décès du mari, 2 seulement par celui de la femme; 2 durées d'union sont connues avec certitude (12 et 22 ans); les actes permettent pour 5 autres unions de déterminer une durée minimale de 110 ans, soit une moyenne d'au moins 22 ans par union.

décès en couches de jeunes mères à cette période non plus puisque les prédécès des maris sont beaucoup plus nombreux, que la durée moyenne des unions dissoutes par le décès de l'épouse est plus du double de celle des unions dissoutes par celui du mari, qu'enfin les morts survenues dans les toutes premières années du mariage se trouvent ici avoir lieu chez les hommes et non chez les femmes. Ces données rejoignent celles de la première partie de notre travail.

35 inventaires après dissolution de premiers mariages sont révélateurs sur la descendance de ces unions; 12 n'en mentionnent pas et il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait de couples ne laissant pas de descendance vivante à leur décès; 23 mentionnent l'existence d'enfants, mais pour 2 d'entre eux il est seulement indiqué qu'il y a des enfants mineurs sans plus de précisions. Ces 35 unions révèlent l'existence à leur dissolution de 64 enfants (30 garçons et 34 filles), dont 54 mineurs, 5 majeurs et 5 sans précisions, auxquels il faudrait ajouter les enfants mineurs en nombre non indiqué laissés par 2 couples (et tenir compte de ce que 2 couples ayant été mariés pendant plus de 25 ans auraient de ce fait pu avoir des enfants déjà majeurs éventuellement omis dans l'intitulé de l'inventaire après dissolution de leur union). 64 enfants pour 35 unions correspondent à 1,83 enfants subsistant par union lors de la rupture de celle-ci; il faudrait pour obtenir le taux réel tenir compte des deux couples ayant des enfants en nombre non indiqué, de l'éventualité de descendants omis, du fait qu'une veuve au moins était enceinte au décès de son mari, des naissances illégitimes même si elles semblent peu nombreuses pendant la période étudiée d'après toutes les études antérieures (2 sont signalées pour l'ensemble des actes concernant les artistes passés pour quelque raison que ce soit pendant ce demi-siècle dans les dix Offices inventoriés par M^{lle} Fleury, dont une a fait l'objet d'une légitimation), des remariages (les 7 remariages arrivés à terme connu ont donné 3 enfants), de ce que la période d'enfance, la plus dangereuse, était souvent franchie par les descendants existant lors du décès des parents, de ce que pratiquement aucun enfant d'artiste ne semble avoir eu vocation au célibat religieux (1 seul cas dans les dix Offices et dans le demi-siècle), des orphelins issus de parents artistes décédés tous deux sans fortune et admis à l'hôpital du Saint Esprit (sorte d'Assistance publique de l'époque) et enfin de la possibilité d'une plus grande fécondité chez les artistes dont le décès n'a pas donné lieu à inventaire; ces causes de menues majorations, qu'une étude plus vaste du donné notarial permettrait de connaître dans une grande mesure, font donc apparaître comme vraisemblable que le milieu artistique assurait globalement à peu près son remplacement démographique vers les années 1625. Il est à noter qu'alors non plus on ne voit guère chez eux de grandes familles : les 21 unions fécondes dont le nombre de descendants lors du décès d'un des époux est connu correspondent à un peu plus de 3 enfants subsistant par ménage; les 16 mariages féconds dont la durée est connue ont produit 51 enfants (3,2 par mariage) pour 281 années matrimoniales, soit seulement un enfant subsistant par 5 ans 1/2 d'union; la fratrie subsistante la plus nombreuse est de 7 membres (le mariage des parents avait duré 27 ans), suivie de 4 ayant 5 membres (mariages ayant duré respectivement plus de 30 ans, 24 ans, 19 ans et 13 ans); une famille laissait 4 enfants; 5 en laissaient 3. Nous serions là aussi tenté de considérer qu'un contrôle des naissances pouvait exister déjà en ce milieu; une partie des artistes avaient voyagé en France, en Italie, venaient de Hollande ou de Flandre, avaient une connaissance du monde et de pratiques sexuelles différentes de celle des milieux auxquels on se réfère quand on parle de la fécondité globale du premier xvii^e siècle. La grande proportion des couples paraissant sans descendance (12 sur 35 dans notre échantillon de premiers mariages, même s'il faut peut-être admettre un certain sous-enregistrement) nous paraît aller dans ce sens de même que le fait qu'un certain nombre de couples féconds

n'ont pas lors de leur dissolution d'enfants vivants nés dans les premières années du mariage (les 2 enfants vivants d'un couple marié pendant 15 ans sont nés après 9 ans de mariage; les 5 enfants d'un couple marié pendant 19 ans sont nés après 5 ans de mariage; on relève d'autres cas d'inexistence d'enfants nés dans les premières années du mariage); sans doute les enfants nés dans les premières années de l'union ont-ils eu le temps plus que les plus jeunes de mourir; cette explication par une plus grande durée d'exposition au risque ne paraît pas toutefois suffisante et on peut penser à une volonté dans certains cas de ne pas être trop chargé d'enfants dans les premières années du mariage. Notre échantillon est évidemment trop faible pour permettre de conclure définitivement, mais la question mérite d'être posée. Il semble cependant montrer, malgré des résultats moins solides que ceux permis un siècle plus tard par un meilleur état des archives notariales, une plus grande modernité dans les milieux artistiques au moins que celle attribuée généralement par la recherche démographique à la société globale de cette époque, notamment dans les domaines de la mortalité féminine, de la durée des mariages, de la fécondité des ménages, peut-être même de la prévention des naissances. La recherche à venir sur les actes notariés devrait pouvoir vérifier et préciser ces résultats et permettre de savoir dans quelle mesure ils peuvent être étendus à d'autres groupes sociaux.

CONCLUSION

Nous avons déjà signalé à la fin de chacune des études particulières qui précèdent les conclusions qui semblent pouvoir en être tirées. Bien entendu la modicité des échantillons examinés ne nous permet de leur attribuer qu'un caractère provisoire. Mais l'enseignement qui nous paraît être celui de notre travail ne réside pas tant dans ses résultats que dans la démonstration qu'il semble apporter de la possibilité d'utiliser les archives notariales comme moyen d'étude pour la démographie historique, moyen complémentaire utile quand nous possédons les documents d'état civil, moyen nécessaire lorsque comme pour Paris ceux-ci sont inexistant. La méthode n'est pas parfaitement au point, les résultats ne seront jamais parfaits, mais il nous semble important de développer (et sa pratique amènera son perfectionnement) ce type d'études sur les actes notariés pour le progrès de la science démographique, tant générale que différentielle (1), et en particulier de la démographie historique.

1. En ce qui concerne celle-ci, mais dans un autre ordre d'étude, voir notre travail à paraître dans « Les études sociales » sur la démographie différentielle des lecteurs du *Monde* et du *Figaro*.